

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 50 (2002)

Artikel: Hermance, ruelle des galeries 15B : une maison gothique au front du lac
Autor: Deuber, Gérard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-728262>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

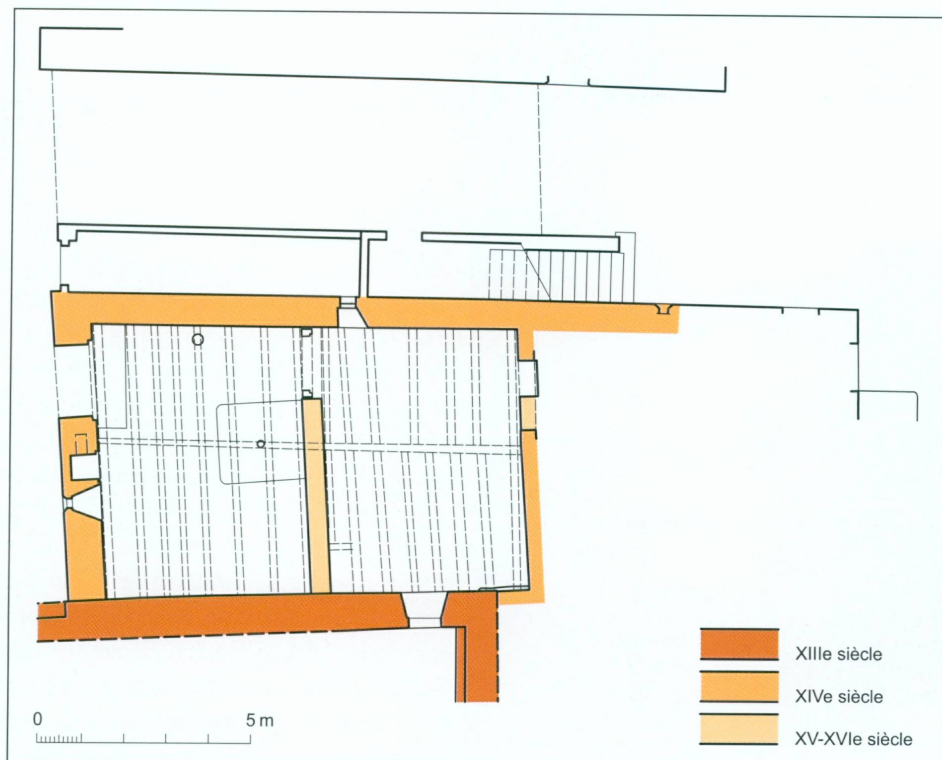
L'ensemble étudié ici constitue la moitié occidentale d'une parcelle longue et étroite qui occupe l'angle formé par la ruelle des Galeries et le passage, en partie couvert, qui mène au lac. Cette semi-maison a, un temps, servi d'annexe à l'établissement public qui, jusqu'en 1999, animait le quai d'Hermance. Elle a fait l'objet, en 2001, d'une opération de réhabilitation tendant à lui restituer, en partie du moins, son état d'origine. Elle présente sur toute sa hauteur une partition binaire; au rez-de-chaussée se trouvent le cellier et la cave; au premier étage, le poêle et la cuisine; au second – un rehaussement récent en plots de ciment –, les chambres. La circulation verticale s'y effectue, comme dans la plupart des maisons du bourg, par des escaliers droits extérieurs au bâti; l'un dessert la partie orientale de la parcelle, sur la ruelle des Galeries; un second, élevé contre le pignon, donne accès à la partie ouest qui nous concerne¹. L'intervention programmée se voulant respectueuse de la substance du bâti, il a été de prime abord décidé de n'intervenir que de manière limitée sur les enduits dont on souhaitait assurer la conservation maximale. Il en est résulté une lecture archéologique malheureusement partielle du bâti, ce qui transparait sans doute dans les résultats offerts au lecteur. En définitive, la façade, côté lac, a malgré tout été débarrassée de sa lourde pellicule de ciment et son appareil de molasse remis en valeur et complété. Par ailleurs, le Laboratoire romand de dendrochronologie a effectué une trentaine de prélèvements qu'il a pu dater pour la plupart et sur lesquels nous étayons en partie notre chronologie.

L'état actuel du bâtiment résulte de plusieurs interventions, dont la plus ancienne remonte à la première urbanisation du bourg qui se déroula au milieu du XIII^e siècle. La construction du corps de logis a sans doute suivi dans la seconde moitié du XIV^e siècle, transformé maintes fois depuis, comme en témoignent les subdivisions, rehaussements et percements divers (fig. 1).

Une construction antérieure au XIV^e siècle

La première étape reconnue est constituée par le mur mitoyen, long d'une dizaine de mètres, qui limite la parcelle au sud et qui se prolongeait en direction du lac où son arrachement à l'aplomb de la façade a laissé une boursouffure verticale encore visible sous le crépi moderne. Au milieu de l'immeuble, ce mur se retourne vers le sud où il sert d'appui aux façades occidentales des maisons voisines. Peu fondée, d'une épaisseur d'un mètre en moyenne, sa maçonnerie est essentiellement constituée de boulets de rivière posés en assises horizontales, en alternance avec des assises en arêtes de poisson. L'angle conservé sur plus de 5,50 mètres de haut est chaîné de blocs de molasse soigneusement appareillés. Aucune ouverture, porte, fenêtre ou niche, susceptible de nous en préciser la datation, ne paraît contemporaine de la maçonnerie. De même, on ignore tout à la fois l'ampleur et la fonction de la construction qui se développait au sud et rien n'indique encore qu'elle ait pu appartenir à un quelconque dispositif militaire. Tout au plus pourrait-on avancer, au vu des traces en escaliers encore détectables dans les combles, que ce pignon, ou plutôt ce demi-pignon, était à redents.

1. L'analyse archéologique, conduite en octobre 2000 par le signataire de ces lignes, assisté de Marion Berti et de Françoise Plojoux-Rochat qui ont assuré la majeure partie de la documentation, a été possible grâce à la compréhension du propriétaire, Jacques Piuz, et de son architecte mandatée, Christa Hirschi.

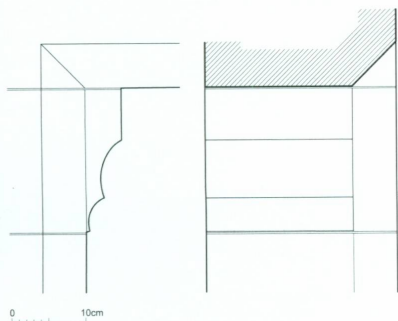


La maison du XIV^e siècle

Le corps principal de la maison qui s'étend sur une largeur de 7,50 mètres (trois toises) et une longueur de dix-neuf mètres – longueur inférieure à la moyenne de celles des parcelles du bourg – appartient à une seconde étape. L'appareil des maçonneries diffère peu de celui décrit plus haut, si ce n'est par son épaisseur moindre et l'existence de larges plages de molasse posées en assises régulières et encadrant les ouvertures et les armoires. Au rez-de-chaussée, le cellier (c'était encore récemment sa fonction) s'ouvre sur une large porte en plein cintre, aux embrasures droites. Il est éclairé par une seule fenêtre étroite, haute et chanfreinée, percée au milieu de la paroi. À l'intérieur, à gauche de la porte, une armoire est jumelée à la fenêtre et présente la même hauteur, les mêmes assises, les mêmes linteaux à coussinets concaves. À l'étage, la façade offre la même finition soignée, quoique parvenue jusqu'à nous dans un état de conservation plus précaire. Elle était percée en son milieu d'une fenêtre géminée dont l'embrasure intérieure est encore en place. À l'extérieur, le linteau a disparu, la moitié nord de l'ouverture a été condamnée, la moitié sud élargie, abaissée, et son piédroit, côté rivière, fait d'un linteau chanfreiné de récupération. À l'origine, cette ouverture comportait des coussinets à double cavet, d'un dessin inhabituel dans l'architecture médiévale lémanique (fig. 2), mais signalé dans le val d'Aoste². À côté, une fenêtre plus petite, à encadrement chanfreiné, un temps transformée en niche, a été elle aussi réhabilitée. Au nord, à l'intérieur, une armoire jumelle, aujourd'hui à moitié conservée, était aménagée dans la paroi. Couverte d'un linteau à coussinets, elle comporte, comme d'ailleurs celle du rez-de-chaussée, une petite niche latérale dissimulée dans l'épaisseur du mur. Il est possible que, à l'intérieur, les parois des armoires aient été habillées de panneaux de bois qui occultaient la cachette, comme c'est le cas dans une maison de Cluny où un plateau, identique aux rayonnages, se glisse devant l'alvéole creusée cette fois à la verticale de l'armoire et la dissimule aux regards³. L'armoire de droite, disparue,

2. Voir ORLANDONI 1995, p. 250

3. Voir GARRIGOU GRANDCHAMP *et alii* 1997, p. 151



2. Hermance | Détail du coussinet de la fenêtre du premier étage

3. Paul-Henri Decrue (1812-1894) | *Maison Piuz, maire, côté du lac, à Hermance, vers 1870* | Mine de plomb sur papier, 9,6 × 14,5 cm [CIG, col. BPU, inv. 1966/659 [Cl. 35 P Hermance]]



a été remplacée par une fenêtre qu'un dessin de Paul-Henri Decrue (1812-1894), des alentours de 1870 (fig. 3), nous montre avec un encadrement mouluré et un linteau à double accolade remontant sans doute au XIX^e siècle. Les piédroits ont été banalisés au XIX^e siècle et le linteau, qui se trouvait dangereusement délité, remplacé par une couverture sans moulures. Dans cette façade, l'importance des percements est telle que les parements y sont en grande partie constitués de molasse appareillée en assises régulières occupant toute l'épaisseur du mur, une mise en œuvre de qualité plutôt exceptionnelle dans une demeure de dimensions modestes (fig. 4 et 5).

La façade nord, dans la moitié qui nous intéresse, est presque entièrement occultée par les constructions attenantes. Les seuls percements qui paraissent d'origine sont, à l'étage, la large porte à coussinets convexes, ouverte sur l'escalier, et, plus haut, dans les combles, une fenêtre aujourd'hui élargie qu'un autre dessin de Paul-Henri Decrue (fig. 6) montre plus étroite, ornée d'un chanfrein et peut-être, à l'origine, géminée. Décidément plus riche en renseignements qu'il n'y paraît au premier abord, le dessin indique encore à gauche de la porte une petite fenêtre aujourd'hui condamnée et dont seule la pointe de l'accolade apparaît sous le crépi. Le mur de refend le plus élevé, celui qui divise la maison en deux propriétés, a été édifié en deux temps. Au niveau inférieur, il est lié au mur pignon ; à l'étage, il en est nettement différencié.

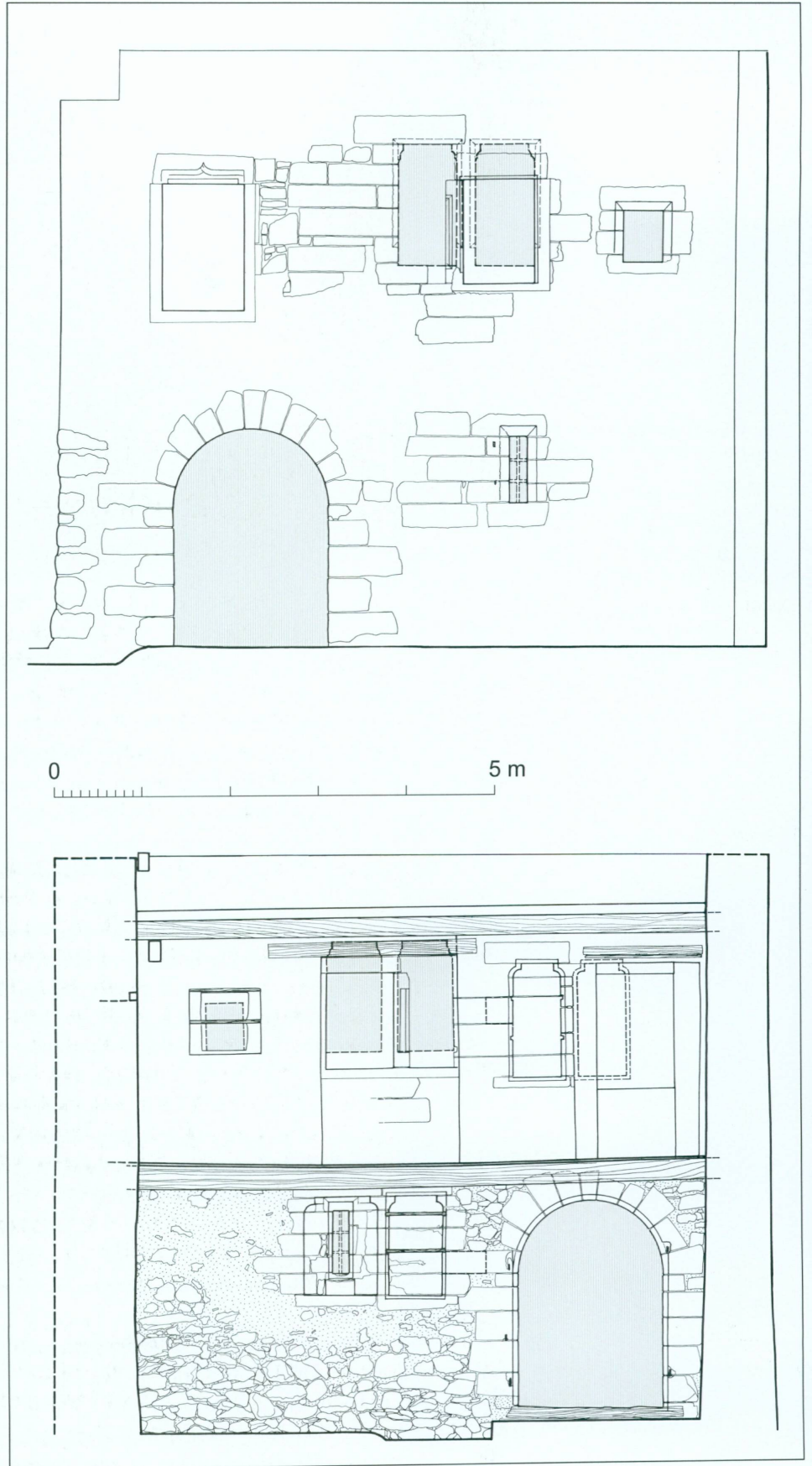
Les aménagements des XV^e et XVI^e siècles

À la fin du Moyen Âge, plusieurs interventions vont donner un nouvel aspect à l'intérieur de la maison (fig. 7).

La réfection du solivage qui couvre le cellier constitue la première intervention datée avec précision grâce à l'analyse dendrochronologique. En 1441-1442 – ou peu après –,

4. Hermance | Élévation extérieure de la façade ouest

5. Hermance | Élévation intérieure de la façade ouest



6. Paul-Henri Decrue (1812-1894) | *Maison Piuz, maire, à Hermance, vers 1870* | Mine de plomb sur papier, 9,6 × 14,7 cm (CIG, col. BPU, inv. 1966/659 [Cl. 35 P Hermance]) | Ce dessin représente l'angle nord-est de la maison.

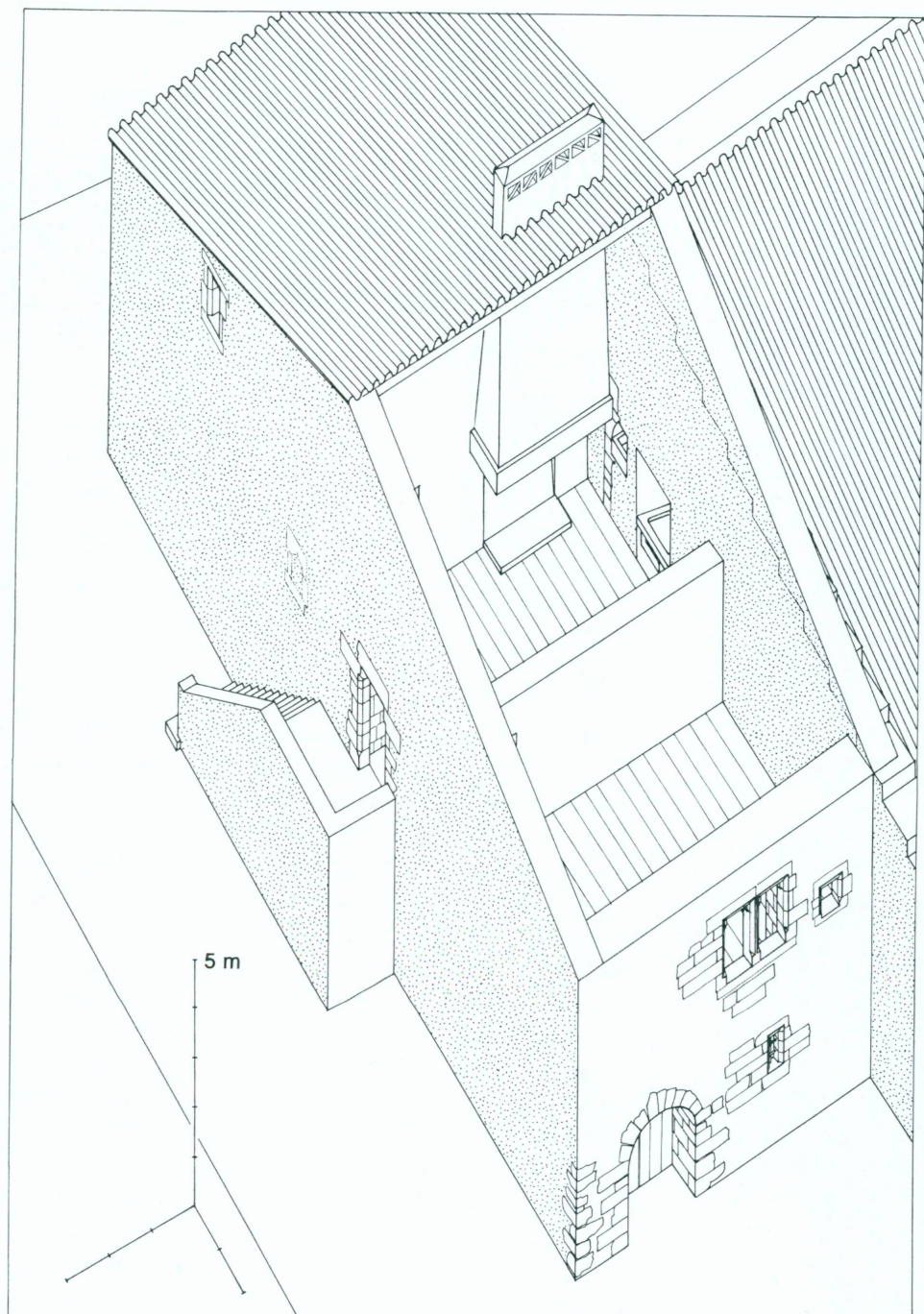


un sommier unique, long de plus de dix mètres – en fait, un tronc d'épicéa à peine équarri –, a été mis en place, traversant la cave et le cellier, soutenu en son milieu par le second refend qui sépare les deux pièces ; il porte le nouveau solivage, par ailleurs empoché, dans les murs latéraux. Les solives de la cave sont modernes, mais une sablière a subsisté à l'arase du premier refend dont le rehaussement peut être attribué au même chantier, lequel occulte la petite fenêtre en accolade, citée plus haut.

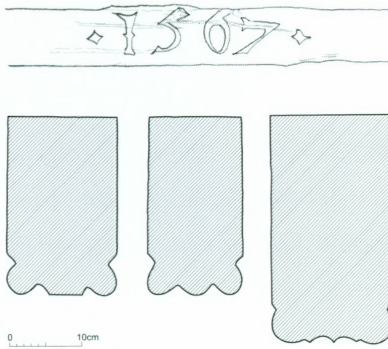
Au fond de la cave, le refend était percé d'un large passage aux piédroits de molasse, couvert de sapin, après coup muré et occupé par une niche qui a conservé partiellement ses encadrements et ses rayonnages de bois pris dans le mortier du bouchon et datés de l'hiver 1444-1445. Cette même année, le solivage de l'étage a été renouvelé à son tour (fig. 8). Côté lac, fait de poutres moulurées, il est resté homogène. En revanche, dans la cuisine, peut-être à cause du déplacement de la cheminée, il est hétéroclite et mélangé à des pièces de bois plus récentes. La cheminée la plus ancienne occupait presque la moitié du refend. L'âtre subsiste en partie sous la forme d'une dalle de molasse, fortement rubéfiée, au bas de la maçonnerie qui bouche aujourd'hui le retrait du contrecœur. À l'aplomb du manteau, une solive datée de l'hiver 1531-1532 pourrait avoir servi d'appui à l'âtre et nous fournir une date plausible pour l'installation de la cheminée. La hotte était portée par une solide poutre de quarante centimètres de haut, prise à droite dans un empochement percé dans le pignon ; à gauche, elle reposait au milieu de la paroi sur un encorbellement disparu. Un dernier élément, une pièce de charpente réutilisée comme bras de force dans la cave, porte la date de 1567, date qui pourrait indiquer, sans pour autant la situer, une autre étape de chantier (fig. 8).

La cheminée fut déplacée, sans doute dans le courant du XIX^e siècle, contre le second refend ; en subsistent, au plafond, la trémie et, dans les murs, les conduits et la chaudane aménagée dans la chambre côté lac.

C'est au linteau de la chaudane qu'un intéressant graffito a été repéré (fig. 9). Il représente une barque à fond plat, relevée à la proue et pourvue d'un mât et d'une pique servant à

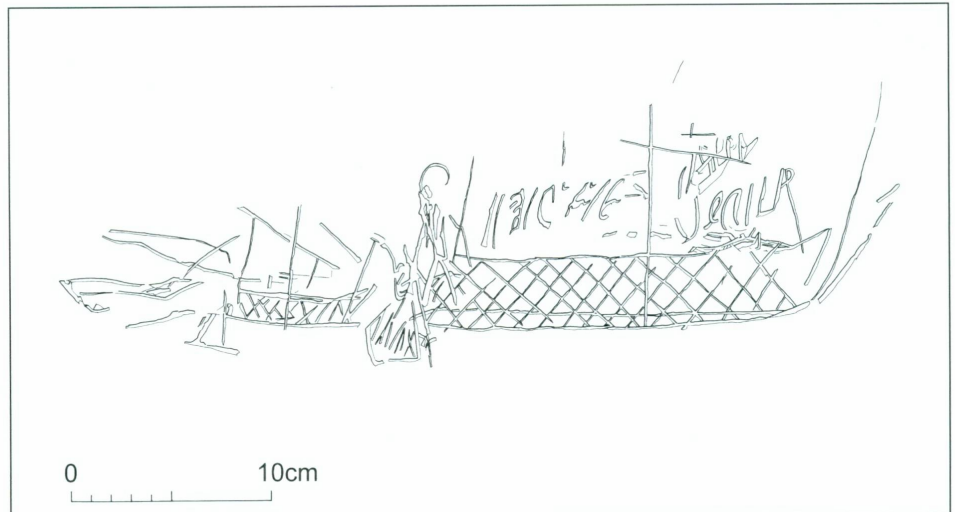


hisser une voile latine, grément traditionnellement en usage sur le lac Léman. Debout, à la poupe, un personnage tient de sa main gauche la barre du gouvernail, tandis qu'un piquet, une perche servant à pousser la barque sur les fonds plats du lac, est maintenu dans le pli de son coude droit. Un cordage enroulé au colaret du gouvernail relie la grande barque à une plus petite de même type, mais qui comporte, elle, deux mâts courts à antenne, sans voiles. À la poupe traînent deux filets de pêche. L'identité des deux bateaux est renforcée par un traitement similaire des coques représentées par un treillis de hachures diagonales. De part et d'autre du mât, une inscription surplombe la coque du premier bateau ;



8. Hermance | Détail des solivages

9. Hermance | Graffito à thème lacustre



difficilement déchiffrable, on peut tenter d'y lire les mots «NAICHE [?] Jean R.», vraisemblablement la signature de l'auteur.

Ce graffito est à comparer avec ceux retrouvés récemment dans la tribune de l'orgue élevée au nord du chœur de l'église Saint-Hippolyte de Thonon-les-Bains qui représentent des scènes de halage à la maille et qui sont accompagnés de noms de famille, de prénoms et de dates de la fin du XVIII^e siècle⁴.

En refermant ce dossier, on peut, sans trop d'incertitude, considérer comme résolu le problème de la clôture du bourg du côté du lac. Là où Louis Blondel était resté prudemment silencieux⁵, Charles Bonnet, à la suite de la découverte d'une tour carrée, à l'embouchure de l'Hermance⁶, et de la confirmation que l'enceinte primitive du bourg-d'en-bas était bien conservée à l'aplomb des façades du bâti, à l'arrivée des braies, a tenté l'esquisse d'une muraille longeant partiellement le rivage à l'ouest de la ruelle des Galeries⁷. Cette hypothèse a été écartée par Jacques Bujard⁸ et il semble bien que le résultat de notre analyse confirme le point de vue de ce dernier. Si la plupart des «villes-neuves» édifiées aux XIII^e et XIV^e siècles, aux abords immédiats du lac, comportaient presque toutes une enceinte, la présence de cette dernière n'est jamais attestée de façon continue côté rivage. À cet endroit, c'est l'alignement contigu des façades des maisons qui constitue le front de défense, un premier front étant souvent assuré par des rangs de pieux fichés dans le lac.

4. Voir BLOESCH/CROLA/TICON 2001

5. Voir BLONDEL 1956

6. Voir BONNET 1971, p. 163

7. Voir BONNET 1973

8. Voir BUJARD 1997

Bibliographie

- BLOESCH/CROLA/TICON 2001 Paul Bloesch, Bernard Crola, Joseph Ticon, « Contribution à l'étude de la navigation sur le Léman · Les graffiti de l'église Saint-Hippolyte de Thonon », *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, LXIX, Thonon 2001, pp. 35-61
- BLONDEL 1956 Louis Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, série in-4°, t. VII, Genève 1956
- BONNET 1971 Charles Bonnet, « Les fortifications du bourg-d'en-bas et l'ancien port d'Hermance », *Nos monuments d'art et d'histoire*, 4/1971, pp. 163-169
- BONNET 1973 Charles Bonnet, « L'église Saint-Georges et l'ancien bourg d'Hermance », *Genava*, n.s., XXI, 1973, pp. 5-107
- BUJARD 1997 Jacques Bujard, « Hermance 1247-1997 », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, Genève 1997, pp. 1-81
- GARRIGOU GRANDCHAMP *et alii* 1997 Pierre Garrigou Grandchamp, Michael Jones, Gwyn Mairion-Jones, Jean-Denis Salvêque, *La Ville de Cluny et ses maisons · XI^e-XV^e siècles*, Paris 1997
- ORLANDONI 1995 Bruno Orlandoni, *Architettura in Valle d'Aosta · Il Romanico e il Gotico*, Ivree 1995

Crédits des illustrations

Auteur, fig. 1-2, 4, 7 | Françoise Plojoux-Rochat, fig. 5, 8-9 | CIG, coll. BPU, Nicolas Spühler, fig. 3, 6

Adresse de l'auteur

Gérard Deuber, archéologue, Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, Direction du patrimoine et des sites, Service cantonal d'archéologie, rue du Puits-Saint-Pierre 4
CH-1204 Genève